



Accident non responsable mais sans assurance...

Par **choa13**, le **23/09/2013** à **11:15**

Bonjour a tous et a toutes,
je me rendais apres ma journée de travail a mon domicile, sur une voie rapide une bonne femme a tenté de faire un demi-tour sur la voie rapide et donc de franchir la ligne continue, nous nous sommes donc bien accrochés, ce qui a valu l'intervention des pompiers etc...elle a reconnu directement etre en tort, meme lorsque les forces de l'ordre sont venues nous interroger a l'hopital.Ce n'est pas excusable mais je n'etais pas assuré au moment des faits [smile17]

Nous sommes restés en contact et elle m'assure qu'après s'etre renseignée, son assurance prendra en charge les frais de reparations.

J'ai fait intervenir un expert automobile ce vendredi, et j'attend son rapport, n'etant pas assuré j'ai donc fait l'avance de l'intervention (200€),

L'expert quant a lui va dans son expertise re-factoriser la dite expertise ainsi que les frais de remorquage de mon vehicule lors de l'accident, appliquant le droit commun.

En attendant je me retrouve a rembourser un vehicule avec lequel je ne peux rouler et l'impossibilité de me rendre sur mon lieu de travail (70km/jour)

Je me renseigne sur les demarches partout ou je peux et je voulais donc savoir si quelqu'un connaîtrait les eventuelles suites de cet accident et ce a quoi je pourrai pretendre...

Je vous remercie a tous/toutes de m'avoir lu.

Cordialement, Jean-François